

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, lundi 7 juin 2021

### **Le Centre national de la musique ouvre l'accès à son Fonds de compensation des pertes de billetterie à destination du spectacle de musique et de variétés.**

Après l'ouverture le 19 mai dernier de son Fonds de soutien aux festivals, le Centre national de la musique poursuit son soutien à la reprise du live en ouvrant l'accès au deuxième volet de son Fonds de compensation des pertes de billetterie. Créé en octobre 2020, et réarmé par le ministère de la Culture à hauteur de 38 M€ en mai, ce fonds vise à encourager la reprise des représentations qui, sans ce soutien, ne seraient économiquement pas viables en raison de la réduction des jauges liée aux mesures de distanciation physique.

Le Fonds de compensation des pertes de billetterie ouvre ce lundi 7 juin à destination des entreprises de spectacle de musique et de variétés qui assument le risque de la billetterie. L'aide a pour objet de compenser la différence entre le chiffre d'affaires de billetterie réalisé et le chiffre d'affaires de billetterie potentiel qui aurait pu être réalisé sans contrainte de distanciation, pour les représentations se tenant entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 30 septembre 2021.

Le montant de l'aide pourra aller jusqu'à 500k€ annuels (année glissante, incluant l'ensemble des aides versées par le CNM au titre de la compensation) par structure, quelle que soit l'esthétique relevant du champ d'action du Centre national de la musique (musiques actuelles, classique, variétés etc), et pourra être porté à 1 M€ pour les cabarets, à condition que ceux-ci confirment employer une troupe composée à minima de 14 artistes en CDI (ou 24 artistes en CDDU) et produisent 10 représentations par mois en moyenne à compter de la date de réouverture.

Les détails du programme sont accessibles sur le site internet du cnm : <https://cnm.fr/crise-covid-19/aides-exceptionnelles/fonds-de-compensation-des-pertes-de-billetterie-2/>

Une première commission se tiendra **le jeudi 15 juillet 2021**, pour laquelle les formulaires de demande seront à remettre avant le jeudi 1<sup>er</sup> juillet, via l'espace personnel du CNM « monespace.cnm.fr ».

#### CONTACTS – RENSEIGNEMENTS

CNM  
Corinne BRET  
E : [communication@cnm.fr](mailto:communication@cnm.fr)  
T : 01 83 75 26 46

OPUS 64  
Valérie Samuel  
E : [v.samuel@opus64.com](mailto:v.samuel@opus64.com)  
T : 01 40 26 77 94